

**FSMA\_2019\_16-6 du 17/07/2019**

Questionnaire concernant le renouvellement de la nomination d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)

Champ d'application:

Institutions de retraite professionnelle

Les responsables d’une fonction clé d’une IRP doivent disposer de l’honorabilité professionnelle nécessaire et de l’expertise adéquate à l’exercice leur fonction. Il revient à la FSMA d’également évaluer si ces exigences sont remplies lors du renouvellement de la nomination d’un responsable d’une fonction clé.

Annexe Guide pratique

Nous vous prions dans ce contexte de compléter le présent questionnaire pour toute proposition de renouvellement de la nomination d’un responsable d’une fonction clé et de le télécharger dans la rubrique appropriée de l’application eCorporate. Nous vous posons ces questions en vertu de l’article 77 de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (« LIRP »).

Ce questionnaire comporte deux volets, chacun devant être rempli.

* Êtes-vous ***candidat au renouvellement de votre nomination en tant que responsable d’une fonction clé*** ? Le **volet A** vous est destiné.

Vos réponses à ce questionnaire nous sont nécessaires pour juger du maintien de votre expertise adéquate et de votre honorabilité professionnelle.

* Êtes-vous **l’IRP qui** ***propose le renouvellement de la nomination d’un responsable d’une fonction clé*** ? Veuillez dans ce cas remplir le **volet B**.

Nous utiliserons vos réponses à ce questionnaire pour évaluer la manière dont vous avez, en tant qu'IRP, assumé vos responsabilités en ce qui concerne le maintien de l'expertise adéquate et de l’honorabilité professionnelle du responsable d’une fonction clé de votre institution dont il est proposé de renouveler la nomination.

Nous tiendrons compte dans notre évaluation de l’expertise du responsable d’une fonction clé de la mesure dans laquelle ce responsable fera appel à d’autres personnes pour des avis ou pour l’exercice d’activités de contrôle déterminées. Nous nous appuierons pour cela notamment sur les réponses au volet B du questionnaire.

Il est important que vos réponses soient sincères. Vous devrez y fournir toutes les informations dont vous pouvez raisonnablement penser qu’elles pourraient être utiles à notre évaluation. Nous tiendrons de surcroît compte des circonstances particulières et des explications que vous aurez données.

Dévoiler certaines informations n’aboutit donc pas nécessairement à un refus. Nous prendrons en considération d’éventuelles circonstances atténuantes, la mesure dans laquelle les faits vous sont imputables, les mesures prises pour résoudre les problèmes, le temps écoulé depuis les faits, etc.

Si vous n'êtes pas certain que certaines informations soient pertinentes, mieux vaut les mentionner malgré tout, en expliquant pourquoi ces informations ne sont à votre avis pas (ou plus) pertinentes. Nous pouvons également vous inviter à un entretien.

***Nous respectons votre vie privée***

**Traitement des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel fournies par le biais du présent questionnaire et de ses annexes seront traitées par la FSMA de la manière décrite dans sa [Politique vie privée](https://www.fsma.be/fr/faq/politique-vie-privee-de-la-fsma).

La FSMA collecte ces données dans l’exercice de son contrôle du respect des exigences en matière d’honorabilité professionnelle et d’expertise adéquate, ainsi que prévu par l’article 77 de la LIRP. Elle pourra également utiliser les données communiquées dans le cadre de la présente candidature lors de l’évaluation de candidatures futures à la même fonction ou à des fonctions auxquelles s’appliqueraient des exigences similaires en matière d’honorabilité professionnelle et d’expertise adéquate, et aux fins de son contrôle du respect permanent de ces exigences dans le cadre de mandats déjà exercés dans des entreprises soumises au contrôle de la FSMA.

Conformément à l’article 75, § 3, de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, la FSMA peut aussi faire usage des données collectées à d’autres fins, lorsque le traitement de ces données est requis en vue de l’exercice d’autres missions d’intérêt public qui lui sont dévolues par l’article 45, § 1er, de ladite loi ou par toute autre disposition du droit national ou européen.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679, « GDPR »), les personnes concernées disposent d’une série de droits liés à leurs données à caractère personnel. Certains de ces droits sont soumis à des conditions spéciales ou à des exceptions. Pour plus d’informations concernant ces droits et la manière dont ils peuvent être exercés, veuillez consulter la [Politique vie privée](https://www.fsma.be/fr/faq/politique-vie-privee-de-la-fsma) de la FSMA.

**Structure**

Volet A

1. Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères
2. Votre candidature
3. Vous avez communiqué à la FSMA toutes les informations nécessaires à l’évaluation de votre expertise et de votre honorabilité professionnelle dans le cadre du renouvellement de votre nomination
4. Votre signature

Volet B

1. Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères
2. Vous avez communiqué à la FSMA toutes les informations nécessaires à l’évaluation de l’expertise et de l’honorabilité professionnelle du candidat au renouvellement de nomination
3. Votre signature

**Volet A : Vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination en tant que responsable d’une fonction clé**

# **Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères**

[ ]  Je m’engage à fournir des réponses complètes et sincères. Je suis conscient que la non‑communication ou la falsification d’informations pertinentes peut avoir une influence négative sur l’évaluation effectuée par la FSMA de mon honorabilité professionnelle et de mon expertise adéquate.

# **Votre candidature**

## **Vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination en tant que responsable d’une fonction clé auprès de …**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’IRP** |  |
| **Numéro d’identification à la FSMA** |  |
| **Numéro d’entreprise de l’IRP** |  |

## **Vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination …**

### **En tant que personne physique**

Remplissez cette rubrique si vous êtes candidat à titre personnel en tant que personne physique au renouvellement de votre nomination en tant que responsable d’une fonction clé. Remplissez en revanche les rubriques 2.2.2.1. et 2.2.2.2. si vous agissez en tant que représentant permanent d’une personne morale candidate au renouvellement de sa nomination en tant que responsable d’une fonction clé.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[1]](#footnote-1) |  |
| Sexe |  |
| Nationalité |  |
| Domicile |  |
| Résidence (si différente du domicile) |  |
| N° de tél./GSM (professionnel) |  |
| Adresse e-mail (professionnelle) |  |

### **En tant que représentant permanent d’une personne morale candidate**

#### **Données relatives à la personne morale candidate**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |
| Forme juridique |  |
| Nationalité |  |
| Numéro d’entreprise[[2]](#footnote-2) |  |
| Adresse du siège social  |  |
| Adresse du siège administratif (si différente de celle du siège social) |  |
| Adresse e-mail  |  |

#### **Données relatives au représentant permanent de la personne morale candidate**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[3]](#footnote-3) |  |
| Sexe |  |
| Nationalité |  |
| Domicile |  |
| Résidence (si différente du domicile) |  |
| N° de tél./GSM (professionnel) |  |
| Adresse e-mail (professionnelle) |  |

## **Vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination en tant que responsable …**

### **De quelle fonction clé ?**

|  |  |
| --- | --- |
| **La(es fonction(s) clé(s) pour lesquelles vous êtes candidat au renouvellement de votre nomination** *(cochez, le cas échéant, plusieurs fonctions)* | [ ]  Responsable de la fonction d’audit interne [ ]  Responsable de la fonction de gestion des risques [ ]  Responsable de la fonction actuarielle [ ]  Responsable de la fonction de compliance |
| **Date prévue de renouvellement de fonction** |  |
| **Date de sortie de fonction** *(si connue)* |  |
| **Date prévue de la décision finale quant au renouvellement de la nomination du candidat** |  |

### **Allez-vous (continuer de) cumuler la fonction clé avec une autre fonction au sein de l’IRP ?**

[ ]  Oui

[ ]  Non

Dans l’affirmative, indiquez ci-dessous quelle(s) fonction(s) vous allez (continuer de) cumuler avec la fonction *(cochez, le cas échéant, plusieurs fonctions).*

Si vous agissez en tant que représentant permanent d’une personne morale candidate, indiquez le cumul possible de fonctions tant pour la personne morale candidate que pour vous, que vous agissiez en tant que représentant permanent d’une personne morale ou à titre personnel. Si nécessaire, faites des copies du tableau et indiquez le cas échéant, sur chaque exemplaire, en quelle qualité vous le remplissez.

|  |
| --- |
| [ ]  Membre du conseil d’administration[ ]  Membre d’un autre organe opérationnel [ ]  nom de cet organe opérationnel : ……........................................................ [ ]  Membre d’un comité de l’IRP qui n’est pas un organe opérationnel[ ]  nom de ce comité : ……........................................................ [ ]  Responsable d’une autre fonction clé[ ]  quelle fonction clé ? ……........................................................  |

# **Vous avez communiqué à la FSMA toutes les informations nécessaires à l’évaluation de votre expertise et de votre honorabilité professionnelle dans le cadre du renouvellement de votre nomination**

Dans le cadre du renouvellement de votre nomination à une fonction identique, vous pouvez vous référer à des informations et documents déjà communiqués à la FSMA dans le passé (après l’entrée en vigueur de la loi du 11 janvier 2019). Si ces informations ou documents ne reflètent plus votre situation actuelle, vous devez communiquer à la FSMA une version actualisée de ceux-ci.

## **3.1. Les informations communiquées précédemment à la FSMA sont toujours valables**

Vous déclarez ci-dessous dans quelle mesure les informations communiquées précédemment à la FSMA sont encore valables.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Affirmation** |  | **Date à laquelle le questionnaire « Nomination initiale » a été rempli ou modifié pour la dernière fois**  |
| **3.1.1.** Toutes les informations communiquées en rubrique 3. « Vous disposez d’une expertise adéquate » du questionnaire « Nomination initiale » sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |  |
| **3.1.2.** Toutes les informations communiquées en rubrique 4. « Vous êtes honorable professionnellement » du questionnaire « Nomination initiale » sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |  |
| **3.1.3.** Toutes les informations communiquées en rubrique 5. « Vous savez quels conflits d’intérêts pourraient surgir » du questionnaire « Nomination initiale » sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |  |
| **3.1.4.** Toutes les informations communiquées en rubrique 6. « Vous pouvez consacrer suffisamment de temps à la fonction » du questionnaire « Nomination initiale » sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |  |

## **3.2. Les informations communiquées précédemment à la FSMA ne sont plus valables**

Si vous n’avez pas pu confirmer que chacune des affirmations du point 3.1. est correcte, vous devez à nouveau remplir la (les) rubrique(s) concernées du Volet A du [*Questionnaire concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-1_fr.docx). Si nécessaire, vous complétez également le document explicatif « honorabilité professionnelle » ([lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-3_fr.docx)) et/ou le document explicatif « conflits d’intérêts » ([lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-4_fr.docx)).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Je remplis** |  | **Annexe(s) au questionnaire « Nomination initiale »** |
| **3.2.1.** la rubrique 3. « Vous disposez d’une expertise adéquate » du questionnaire « Nomination initiale » | [ ]  Oui[ ]  Non |  |
| **3.2.2.** la rubrique 4. « Vous êtes honorable professionnellement » du questionnaire « Nomination initiale »  | [ ]  Oui[ ]  Non |  |
| **3.2.3.** la rubrique 5. « Vous savez quels conflits d’intérêts pourraient surgir » du questionnaire « Nomination initiale »  | [ ]  Oui[ ]  Non |  |
| **3.2.4.** la rubrique 6. « Vous pouvez consacrer suffisamment de temps à la fonction » du questionnaire « Nomination initiale » | [ ]  Oui[ ]  Non |  |

# **Votre signature**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Nom** |  |
| **Signature** |  |

# **N’avez-vous rien oublié ?**

[ ]  **Avez-vous répondu correctement et complètement à toutes les questions ?**

[ ]  Avez-vous rempli et joint le [*Questionnaire concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-2_fr.docx) si les informations communiquées précédemment quant à votre expertise et votre honorabilité professionnelle n’étaient plus valables ?

[ ]  Dans l’affirmative: avez-vous joint les annexes qui l’accompagnent (copie de décisions, extrait de casier judiciaire, etc.)?

[ ]  Avez-vous complété et joint le **document explicatif** pour toutes les affirmations concernant votre **honorabilité professionnelle** qui ne sont plus (totalement) vraies ?

[ ]  Dans l’affirmative : avez-vous joint les annexes qui l’accompagnent (copie de décisions, etc.) ?

[ ]  Avez-vous complété et joint le **document explicatif** pour toutes les affirmations concernant les **conflits d’intérêts** qui ne sont plus (totalement) vraies ?

[ ]  Dans l’affirmative: avez-vous joint les annexes qui l’accompagnent (copie de décisions, extrait de casier judiciaire, etc.) ?

***Nombre d’annexes :*** ……………………………………………………………….………………………...…………………………..

***Attention !***

**Vous avertirez spontanément et immédiatement l’IRP et la FSMA au cas où les réponses que vous avez données ici ne seraient plus valables. Cette obligation s’applique en particulier si la modification des informations fournies peut avoir une influence significative sur l’expertise adéquate et l’honorabilité professionnelle requises de votre part. Nous vous prions à ce sujet d’accorder une attention particulière aux chapitres relatifs à l’honorabilité professionnelle, aux conflits d’intérêts et au temps consacré à la fonction. Le document suivant peut être utilisé à cet effet (**[lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-7_fr.docx)**).**

**Volet B : Vous êtes l’IRP qui propose le renouvellement de la nomination du responsable d’une fonction clé**

# **Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères**

[ ]  Je m’engage à fournir des réponses complètes et sincères. Je suis conscient que la non‑communication ou la falsification d’informations pertinentes peut avoir une influence négative sur l’évaluation effectuée par la FSMA de l’honorabilité professionnelle et de l’expertise adéquate du candidat.

# **Vous avez communiqué à la FSMA toutes les informations nécessaires à l’évaluation de l’expertise et de l’honorabilité professionnelle du candidat au renouvellement de nomination**

* 1. **Les informations communiquées précédemment par l’IRP à la FSMA sont toujours valables**

L’IRP déclare dans quelle mesure les informations communiquées précédemment à la FSMA sont toujours valables.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Affirmation** |  | **Date à laquelle le questionnaire « Nomination initiale » a été rempli ou modifié pour la dernière fois** |
| Toutes les informations communiquées en rubrique 2. « Avez-vous évalué l’encadrement de la fonction clé ? » du questionnaire « Nomination initiale » sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |  |

* 1. **Les informations communiquées précédemment par l’IRP à la FSMA ne sont plus valables**

Si vous n’avez pas pu confirmer que l’affirmation au point 2.1. est vraie, vous devez à nouveau remplir la rubrique concernée du Volet B du [*Questionnaire concernant la nomination initiale d’un responsable d’une fonction clé d’une institution de retraite professionnelle (IRP)*](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-1_fr.docx).

|  |  |
| --- | --- |
| Je remplis la rubrique 2. « Avez-vous évalué l’encadrement de la fonction clé ? » du questionnaire « Nomination initiale ». | [ ]  Oui[ ]  Non |

# **Votre signature**

***Vous confirmez à la FSMA que***

[ ]  les réponses aux questions du volet B sont correctes et complètes ;

[ ]  l’IRP a vérifié avec la diligence voulue que les réponses fournies dans le volet A du présent questionnaire étaient correctes et complètes ;

[ ]  l’IRP estime, se basant sur une évaluation soigneuse et raisonnable, que le candidat dispose de l’expertise adéquate et de l’honorabilité professionnelle, compte tenu de la mesure dans laquelle le candidat fait appel à d’autres personnes pour des avis ou pour l’exercice d’activités de contrôle déterminées.

***Attention !***

**L’IRP avertira spontanément et immédiatement la FSMA au cas où les réponses fournies dans le présent questionnaire ne seraient plus valables. Cette obligation s’applique en particulier si la modification de l’information fournie pourrait avoir une influence significative sur l’expertise adéquate et l’honorabilité professionnelle du candidat ou sur l’expertise collective de l’organe opérationnel. Nous vous prions à ce sujet d’accorder une attention particulière aux chapitres relatifs à l’honorabilité professionnelle, aux conflits d’intérêts et au temps consacré à la fonction. Le document suivant peut être utilisé à cet effet (**[lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-7_fr.docx)**).**

**L’IRP n’oubliera pas non plus de mettre la FSMA immédiatement au courant de la révocation, du licenciement ou de la démission d’un responsable d’une fonction clé. Le document suivant pourra être utilisé à cet effet (**[lien](https://www.fsma.be/sites/default/files/public/content/FR/circ/2019/fsma_2019_16-8_fr.docx)**).**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Nom** |  |
| **Qualité** |  |
| **Signature** |  |

1. Les personnes ne possédant pas de numéro de registre national belge mentionneront leur date et leur lieu de naissance. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les personnes morales étrangères indiqueront un numéro d’entreprise national équivalent. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les personnes qui ne possèdent pas de numéro de registre national belge mentionneront leur date et leur lieu de naissance. [↑](#footnote-ref-3)